

Ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ASSA ABLOY visant les actions agta record



Communiqué de presse : Fehrltorf, le 17 septembre 2020

L'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») a fait savoir que l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ASSA ABLOY par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 100%, ASSA ABLOY Euro Holding AB, visant les actions (ISIN CH0008853209) agta record ag (« agta record » ou la « Société ») non encore détenues par ASSA ABLOY, i.e., 716.153 actions représentant 5,37% du capital et des droits de vote d'agta record¹ (l'« Offre »), ouvre aujourd'hui pour une durée de 10 jours de négociation.

L'Offre a été déclarée conforme par l'AMF le 15 septembre 2020. L'Offre sera ouverte à compter du jeudi 17 septembre jusqu'au 30 septembre 2020 inclus au prix de 70,58 euros par action agta record. Ce prix correspond au prix ajusté² par transparence payé par le groupe ASSA ABLOY pour l'acquisition du bloc de contrôle de 54% du capital et des droits de vote d'agta record annoncée le 6 mars 2019 et réalisée le 20 août 2020.

L'Offre sera suivie de la radiation du marché d'Euronext Paris des actions agta record dans les jours qui suivront la publication des résultats de l'Offre, conformément à l'article P 1.4.2 des règles particulières aux marchés réglementés français d'Euronext Paris et ceci indépendamment des résultats de l'Offre³ (la « Radiation »).

Il n'existe aucune procédure de retrait obligatoire, ou de procédure équivalente, dans le droit boursier français et/ou le droit boursier suisse qui est applicable à la Société. Une telle procédure ne sera donc pas mise en œuvre à l'issue de l'Offre.

Sur la base du rapport⁴ de l'expert indépendant, le Conseil d'Administration de la Société a jugé, à l'unanimité, l'Offre conforme aux intérêts d'agta record, de



agta record ag – Allmendstrasse 24 – 8320 Fehrltorf – Suisse
 mail : info@record.group – web : www.record.group

record.group

ses salariés et de ses actionnaires, et recommande en conséquence à ses actionnaires d'apporter leurs actions agta record à l'Offre⁵.

Il est cependant précisé qu'à l'issue de l'Offre et de la Radiation, les actionnaires d'agta record seront libres de conserver leurs actions agta record. En parallèle, l'Initiateur s'est engagé, conformément à l'article P 1.4.2 des Règles Euronext, à acquérir les actions agta record détenues par les actionnaires minoritaires qui n'auraient pas apporté leurs actions à l'Offre, pendant une période de six mois à compter de la clôture de l'Offre, soit jusqu'au 30 mars 2021 (inclus), au prix de l'Offre et uniquement à ce prix, soit 70,58 euros par action agta record. Cette période de six mois à compter de la clôture de l'Offre ne sera pas étendue.

Après la Radiation, la détention des actions agta record par un actionnaire sera organisée conformément et exclusivement à la réglementation suisse applicable⁶.

Par ailleurs, à l'issue de la Radiation, la Société ne sera plus assujettie aux obligations de communication financière applicables aux sociétés cotées sur Euronext Paris. La dernière publication financière au public de la Société sera celle relative aux comptes semestriels clos le 30 juin 2020 dont la publication est intervenue le 4 septembre 2020. A l'issue de la Radiation, l'information des actionnaires d'agta record se fera exclusivement et conformément aux dispositions applicables du droit suisse.

L'AMF publiera un avis de résultats de l'Offre le 1er octobre 2020.

Dans un délai minimum de 9 à 18 mois (ce délai étant indicatif) à compter de la clôture de l'Offre et de la radiation des actions agta record, ASSA ABLOY prévoit de fusionner agta record (en qualité de société absorbée) avec une filiale suisse d'ASSA ABLOY détenue à 100% (en qualité de société absorbante). La fusion serait soumise au droit suisse et mise en œuvre conformément à la loi suisse sur la fusion. Aux termes de cette procédure de fusion de droit suisse, les actionnaires minoritaires d'agta record seraient indemnisés exclusivement en numéraire et ne recevraient pas de titres de la société absorbante. Cette fusion de droit suisse

¹ Sur la base d'un nombre total d'actions agta record de 13.334.200 (représentant le même nombre de droits de vote théoriques), moins 12.605.269 actions agta record détenues directement et indirectement par ASSA ABLOY Euro Holding AB au 15 septembre 2020 et moins 12.778 actions auto-détenues par agta record. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions privées de droits de vote.

² Incluant notamment un ajustement à la hausse par application d'un taux d'intérêt.

³ Euronext Paris a approuvé la demande de Radiation d'agta record par une décision en date du 28 août 2020, sous réserve de l'obtention d'une décision de conformité de l'AMF sur l'Offre, cette décision de conformité de l'AMF ayant été obtenue le 15 septembre 2020.

⁴ Le rapport de l'expert indépendant figure dans la Note en Réponse ayant reçu le visa N°20-458 en date du 15 septembre 2020, disponible sur le site www.amffrance.org ainsi que sur le site Internet de la Société www.record.group.

⁵ L'avis motivé du Conseil d'Administration d'agta record figure dans la Note en Réponse.

⁶ Se référer à la Note en Réponse ayant reçu visa N°20-458 en date du 15 septembre 2020 pour plus de précisions.



record

your global partner for entrance solutions

agta record ag – Allmendstrasse 24 – 8320 Fehrltorf – Suisse
mail : info@record.group – web : www.record.group

record.group

reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires d'agta record, statuant à une majorité d'au moins 90% des droits de vote existants, en qualité de société absorbée.

La note d'information d'ASSA ABLOY Euro Holding AB et la note en réponse d'agta record, telles qu'approuvées par l'AMF le 15 septembre 2020 respectivement sous le visa n° 20-457 et le visa n° 20-458, ainsi que les documents relatifs aux autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de chacune des sociétés, sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur le site internet d'ASSA ABLOY (www.assaabloy.com) ou sur le site internet d'agta record (www.record.group), et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès d'ASSA ABLOY ou d'agta record, selon qu'ils se rapportent à l'une ou à l'autre des sociétés.

A propos d'agta record

Positionné comme l'un des acteurs majeurs sur le marché mondial des portes automatiques piétonnes, agta record s'appuie sur des savoir-faire technologiques et commerciaux intégrés. La conception, la production, la commercialisation, l'installation et la maintenance d'une large gamme de portes automatiques sont les multiples domaines d'expertises du groupe.

Basé en Suisse, agta record couvre tout le monde et est présente avec des filiales dans 13 pays. agta record est coté sur Euronext Paris Compartiment B – Valeurs zone internationale, ISIN : CH0008853209

Informations importantes

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers d'agta record.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'Offre, qui contient les termes et conditions de l'Offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou complément à ces documents dans la mesure où ils contiendraient des informations importantes sur ASSA ABLOY, agta record et l'opération envisagée.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'Offre n'est pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales.

La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. agta record décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Contacts

agta record ag
Raymund Scheffrahn – Chief Financial Officer
Tel. +41 44 954 91 91
mail: info@record.group
web: www.record.group



record

your global partner for entrance solutions

agta record ag – Allmendstrasse 24 – 8320 Fehrltorf – Suisse
mail : info@record.group – web : www.record.group

record.group